

Chers parents,

Après concertation avec l'Inspection, la municipalité et la direction de l'école, voici l'organisation retenue à partir du 22 Juin pour le retour en classe de tous les élèves.

- **Le périscolaire et la restauration**

Pour les journées de Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

L'accueil périscolaire se déroulera **de 8h à 8h20 et de 16h à 18h30** dans plusieurs salles afin d'éviter au maximum les brassages.

Le repas se déroulera dans le restaurant scolaire en plusieurs services afin d'éviter au maximum les brassages. **Les repas froids sont commandés par la municipalité.** Vous n'avez donc plus besoin d'apporter un panier repas pour les enfants restant sur le temps de pause méridienne.

Il n'y aura pas de restauration scolaire, ni d'accueil périscolaire le mercredi.

Il n'y aura pas de Taps.

- **Les horaires de classe**

L'accueil en classe se fera selon les modalités suivantes :

- **Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h15 à 16h.**
- **Mercredi : de 8h30 à 11h30.**

Ouverture des portails à 8h20 et à 14h05. Merci de repartir immédiatement après avoir déposé votre enfant.

Les récréations sont effectuées dans **trois cours différentes**. Les élèves de CE2/CM1 et CM2 occupent la cour située à côté du « bâtiment élémentaire ». Les élèves de CP/CE1 occupent la cour située à côté du restaurant scolaire. La cour de récréation située à côté du « bâtiment maternelle » est partagée pour les élèves des classes de PS/MS et GS/CP, mais la sortie en récréation est échelonnée :

- **PS/MS : 10h-10h30**
- **GS/CP : 10h30-11h**

Pour les élèves de PS, la sieste est remplacée par une récréation dans la cour de l'école car le dortoir, très exigü, ne permet pas d'accueillir les élèves dans des conditions sanitaires optimales.

Pour rappel, l'accueil des classes s'effectue **par quatre entrées différentes** :

- Classe de **Mme Maudet** : porte du dortoir de la classe de PS/MS
- Classe de **Mme Formen** : portail de la maternelle

- Classe de **Mme Lorent-Attia et Mme Bayou** : portail de la cantine
- Classe de **Mr Chenevat** : portail central (habituel à l'accueil)

- **Rappel > En cas de survenue d'un cas de Covid 19 au sein de l'établissement :**
 - Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée, permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
 - Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
 - Lors de la prise en charge de l'élève par les parents : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
 - Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures. Poursuite stricte des gestes barrières. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin.

En cas de test positif : la municipalité a fait le choix de la fermeture de l'école en accord avec la direction. La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

- **Les nouvelles mesures du protocole sanitaire**

Certaines mesures sanitaires restent inchangées, l'objet des lignes ci-dessous ne concerne que les mesures sanitaires qui ont évoluées.

- *Merci de bien vouloir continuer de prendre la température à votre enfant **chaque matin avant de l'emmener en classe** (nouveau seuil : 38°C)*
- *Merci de bien vouloir continuer de **respecter les gestes barrières à l'entrée et à la sortie des classes.***

1. La distanciation sociale

La règle de surface de 4m² par élève ne s'applique plus dans les locaux comme dans les espaces extérieurs.

A l'école maternelle, entre les élèves d'une même classe, aucune règle de distanciation ne s'impose, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

Dans les écoles élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre est applicable dans les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe, y compris pour les activités sportives ni lorsque les élèves sont dos à dos ou face au dos.

2. Le lavage des mains

Le lavage des mains sera réalisé : à l'arrivée dans l'établissement ; avant et après chaque repas ; avant et après les récréations ; après être allé aux toilettes ; le soir avant de quitter l'établissement. Le lavage des mains aux lavabos peut être réalisé sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

3. Le port du masque

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les enseignants et les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.

4. Le nettoyage des locaux et la désinfection des jeux et matériels utilisés en classe

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service. L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé après une période sans utilisation d'environ 12 heures. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque les objets sont isolés 24 h avant réutilisation.